



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 10/2022

Vevey, le 9 mai 2022

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 19 mai 2022**

Réponse à l'interpellation de Monsieur Philippe Herminjard au nom du groupe PLR Vevey et Interpartis, "Encourageons les marchands du marché de Vevey pour soutenir le développement de notre marché"

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation susmentionnée a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 3 février 2022. Elle porte sur les règles en vigueur concernant le stationnement des marchands du marché des mardis et samedis qui sont jugées désavantageuses pour ceux-ci car ils doivent parfois marcher longtemps pour se stationner.

Contexte

Il y a lieu de rappeler que les marchands du samedi sont autorisés à stationner sur les places balisées payantes et gratuites à proximité immédiate du marché, sauf celles situées sur la Grande Place et au Bois d'Amour. Effectivement, depuis plusieurs années, la volonté de la Municipalité a toujours été de laisser ces emplacements libres pour les clients des marchands. Concrètement, les marchands peuvent stationner sur l'ensemble des places de stationnement de la zone macaron B, ce qui représente plus de 500 places de stationnement à moins de 10 minutes à pied de la place du marché (zone macaron visible sur <https://map.cartoriviera.ch>, onglet stationnement).

Concernant les samedis, le nombre de véhicules des marchands le plus important se situe de juillet à septembre avec environ 40 véhicules des abonnées et environ 15 marchands ponctuels. Pour les mardis, il y a moins de marchands, une autorisation payante permettant de parquer sur la Grande Place durant le marché est délivrée.

Dans ce contexte, Monsieur Philippe Herminjard demande à la Municipalité d'envisager la possibilité de laisser les marchands du marché stationner sur le Quai Perdonnet (premier tronçon ouest) ainsi que la Rue Louis-Meyer durant les heures de marché.

Selon ASR, il n'y a pas de problème de disponibilité de place de stationnement le samedi matin à l'heure d'arrivée des marchands, bien que la zone macaron B soit bien occupée la journée. Ils n'ont par ailleurs reçu aucune plainte de la part de marchands sur ce thème.

En effet, Il y a 180 places comprises entre la place du marché et la Veveyse (moins de 5 minutes à pied), notamment sur le Quai de la Veveyse, le Pont de l'Arabie et l'Avenue Paul-Cérésole. Ces

places sont payantes et hors zones de parage des habitants. Selon les relevés du stationnement effectué en 2017 dans le cadre du Plan Directeur du stationnement, le taux d'occupation de ces places la nuit était inférieur à 50%. Il est également prévu que les places de stationnement gratuites de la zone macaron B deviennent payantes d'ici à septembre ce qui réduira la pression du stationnement et facilitera la recherche de places pour les marchands.

Afin de répondre à l'interpellation, des précisions ont été demandées à Monsieur Armand Stuby, Président de l'association des commerçants du Marché veveysan. Selon M. Stuby, le problème des places de stationnement pour les commerçants du marché est très contrasté, certains trouvant de la place facilement. Il ressort également que certains marchands ne connaissent pas toutes les possibilités de stationnement et se limitent à l'Avenue Nestlé considérée comme trop loin du marché. Un manque de stationnement libre le samedi matin est remonté, autant sur l'Avenue Nestlé que l'Avenue Paul-Cérésole.

Réponse à la question de M. Herminjard

« La Municipalité est-elle prête à envisager ces possibilités afin d'encourager et de soutenir le maintien, voir le développement du marché de Vevey »

L'interpellateur propose de permettre aux marchands du marché de stationner sur la partie ouest du Quai Perdonnet ainsi que sur la Rue Louis-Meyer durant les marchés. Comme précisé dans l'interpellation, ces deux rues sont interdites à la circulation. La Rue Louis-Meyer est parfois utilisée pour d'autres activités (p.ex. la patinoire en hiver) et ne pourrait donc pas être utilisée pour du stationnement toute l'année. La partie ouest du Quai Perdonnet est partiellement occupé par la terrasse du restaurant « Le Carré ». Par ailleurs, le stationnement de véhicules sur ces zones empiéterait sur les espaces de détente et de promenade dédiées aux piétons avec un fort impact visuel et cela cacherait les vitrines des commerces situés sous les arcades, d'autant plus avec des véhicules de grand gabarit tels que des camionnettes.

Par conséquent, la Municipalité considère qu'il ne serait pas opportun de transformer la partie ouest du Quai Perdonnet ou la Rue Louis-Meyer en parking le samedi, jour où, de surcroît, il y a le plus de piétons dans ce secteur. Sensible à cette problématique, la Municipalité a chargé ASR d'effectuer une nouvelle communication auprès des marchands afin de rappeler et préciser les possibilités de stationnement qui leur sont offertes. Un état des lieux de la situation et des contacts seront pris avec l'association des commerçants du Marché en septembre et des mesures complémentaires seront prises le cas échéant.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 9 mai 2022.

Au nom de la Municipalité
le Syndic  la Secrétaire adj. 
Yvan Luccarini  Chloé Milner

Municipal délégué : M. Antoine Dormond

Annexe : Interpellation

Encourageons les marchands du marché de Vevey pour soutenir le développement de notre marché

Pour les marchés des mardis et samedis, les marchands et leurs véhicules sont invités à parquer dans des zones plutôt éloignées du marché afin de laisser libre les dernières places de parking accessibles sur le Place du Marché. Sur le principe de favoriser la clientèle qui doit se déplacer en automobile, nous partageons la mesure dans l'intérêt commercial du marché et du commerce local.

Rappelons, que notre marché de Vevey est désormais en concurrence avec le nouveau marché de La Tour-de-Peilz lancé dernièrement et qui semble se faire sa place avec les facilités d'accès qu'il offre à toute la clientèle de la Riviera qui se déplace en voiture avec la possibilité de se parquer dans le parking souterrain.

Il ne faudrait pas que nos marchands soient désavantagés par les règles de parking qui les obligent parfois à devoir marcher longuement pour parquer leurs camionnettes. Vevey offre pourtant des alternatives de parking momentanées le temps du marché très intéressantes qui ne gêneraient pas durablement la qualité de vie de nos concitoyens. En effet, le quai Perdonnet (premier tronçon ouest) ainsi que la rue Louis-Meyer, toutes deux interdites à la circulation et au parcage des véhicules pourraient être réservées exclusivement aux camionnettes des marchands du marché durant les heures de marché.

La Municipalité est-elle prête à envisager ces possibilités afin d'encourager et de soutenir le maintien, voire le développement du marché de Vevey?

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey
Philippe Herminjard



Soutenu par le groupe UDC
Guillaume Pilloud



En Avant
Vevey!



Photo: google map